

Séance du lundi 9 décembre 2013

L'an deux mil treize, le lundi neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mr GERMAIN Sylvain, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mr CNUUDE Philippe, Mme DELORMEL Brigitte, Mr MULLIEZ Vianney

Membres Absents :

- Mr DEROGY Serge (procuration à Mr GERMAIN Sylvain)
- Mr DEBRAS Marc
- Mr MARQUIS Laurent
- Mme RIVIERE Françoise
- Mr GSCHWIND Henri

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Encaissement de chèque
- ↪ Rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014
- ↪ Devis montée nouveau cimetière
- ↪ Décision modificative n°4 – 2013
- ↪ Demandes de subventions
- ↪ Modification du tarif des concessions au cimetière
- ↪ Instauration d'une contribution pour ouverture et fermeture d'eau aux compteurs des particuliers
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Mr Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR).

C – ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Mr VAN DAELE Patrick quitte momentanément la salle du conseil municipal à 19h05.

La mairie a reçu un chèque de 306,63€ (trois cent six euros et soixante-trois cents) de la compagnie Allianz correspondant au solde (vétusté) du sinistre sur le candélabre, rue Saint Pierre. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) d'accepter ce chèque.

D – RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014

Selon la nouvelle réforme des rythmes scolaires, les collectivités locales sont tenues de transmettre à l'académie les nouveaux horaires établis en tenant compte des règles fixées par la loi. Madame Trollé et Monsieur Evrard ont reçu en mairie Madame Pouchain, inspectrice de l'Education Nationale, puis se sont rendus à la réunion d'informations organisée par la CCVBN le vendredi 8 novembre, réunion à laquelle Mr Germain, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves sont également venus. Par ailleurs des réunions de concertation avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves ont eu lieu les 18 et 22 novembre, ainsi que le 2 décembre (avec la commission des affaires scolaires).

A l'issue des ces différentes réunions un consensus s'est formé sur la proposition suivante :

- Demi-journée additionnelle de temps scolaire : le mercredi matin
- Accueil des enfants tous les matins à partir de 8h35 pour un début des cours à 8h45
- Fin des cours le matin à 11h45
- Pause méridienne les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 11h45 à 13h20
- Accueil des enfants les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13h20 à 13h30 pour un début des cours à 13h30
- Fin des cours à 15h45
- Accueil des enfants facultatif et avec une participation des familles de 15h45 à 16h30

Monsieur le maire demande au conseil son avis afin de le communiquer à l'inspection académique ainsi que la loi le stipule.

Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (9 Voix POUR) le projet d'emploi du temps tel que décrit ci-dessus.

Un sondage sera réalisé dans le courant du mois de janvier afin de savoir le nombre des enfants qui seraient susceptibles d'être intéressés par ce nouveau temps post-scolaire (activités sportives, culturelles, ou autre...).

E – DEVIS MONTEE AU NOUVEAU CIMETIERE

Depuis la création du nouveau cimetière, les convois ne peuvent y accéder lorsque le terrain est humide, ce qui est très souvent le cas du milieu de l'automne à la fin du printemps. Deux entreprises ont été consultées qui ont donné des solutions similaires à savoir : décaissement sur 200 m², pose d'un géotextile après décapage superficiel, puis mise en place de matériaux recyclés recouverts de grattage de route. La première entreprise donne un devis de 4900€ HT pour 3025€ HT demandé par la seconde entreprise.

Après étude des devis, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) de retenir la seconde entreprise (F. Liger) pour effectuer les travaux pour un montant de 3025€ HT (soit 3617.90€ TTC).

F – DECISION MODIFICATIVE N°4-2013 BUDGET COMMUNE

Retour de Mr VAN DAELE Patrick dans la salle du conseil municipal à 19h45.

Monsieur le maire indique qu'afin de ne pas arrêter les travaux sur la commune au début de l'année 2014 en attendant que le prochain budget soit voté, il convient de provisionner des investissements qui sont à réaliser rapidement :

- Remplacement du poste informatique (servant de serveur) de Mme Rétaud pour un montant de 1600 € TTC (2è devis en attente)
- Achat de matériel (bips notamment) pour les pompiers pour un montant estimé de 1000€ TTC
- Travaux de voirie, rue des cerisiers, évacuation des eaux pluviales dans le réseau séparatif pour un montant de 1600€ TTC
- Montée carrossable au nouveau cimetière pour un montant de 3620€ TTC
- Pose d'une gâche magnétique et provisionnement de travaux déjà effectués par Mr Lamart pour un montant global de 1600€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) les opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	9420,00
61522 (011) Bâtiments	-9420,00
	0,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
21312 (21) - 15 Bâtiments scolaires	1600,00
21568(21) - 51 Autre matériel et outillage d'incendie	1000,00
2183(21) - 39 Informatique mairie	1600,00
2152(21) - 19 dérivation eaux pluviales rue des cerisiers	1600,00
2152(21) - 33 création accès nouveau cimetière	3620,00
	9420,00
TOTAL DEPENSES	9420,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
021 (021) Virement de la section de fonctionnement	9420,00
	9420,00
TOTAL RECETTES	9420,00

G – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1/ L'ensemble du bâtiment de la mairie comprenant les services de la mairie elle-même ainsi que les services annexes (périscolaire, bibliothèque,..) est une véritable « passoire thermique » générant des frais importants de combustibles et d'électricité. La pose de portes et fenêtres isolantes à double vitrage devient nécessaire. Ces travaux devront être complétés ultérieurement par l'isolation des murs et des plafonds. Ces travaux, d'un montant approximatif avant devis de 150 000 €, permettraient la réalisation de substantielles économies d'énergie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) que Monsieur le Maire demande la subvention la plus élevée possible à la DETR pour la pose de portes et fenêtres à double vitrage et la remise aux normes de l'installation électrique.

2/ Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) que Monsieur le Maire demande la subvention la plus élevée possible à la réserve parlementaire pour le changement d'une vingtaine de branchements au plomb.

H – MODIFICATION DU TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le maire expose au conseil que les anciens résidents d'Esquennoy bénéficient du même tarif que les habitants d'Esquennoy. Cette libéralité avait été accordée pour les personnes âgées ayant dû quitter le village pour des motifs de santé et/ou de perte d'autonomie. Récemment un ancien habitant s'étant établi dans une autre commune et en pleine possession de ses moyens a demandé à bénéficier du tarif local du fait de la rédaction trop floue de la délibération.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) d'accorder la possibilité de bénéficier du tarif résident aux seuls habitants d'Esquennoy ainsi qu'aux résidents d'un EHPAD ou d'une maison de retraite ayant toujours vécu auparavant à Esquennoy.

I – INSTAURATION D'UNE CONTRIBUTION POUR OUVERTURE ET FERMETURE D'EAU AUX COMPTEURS DES PARTICULIERS

Certains propriétaires, pour des raisons diverses, demandent à la mairie de venir ouvrir ou fermer la vanne avant compteur. Ces demandes ont tendance à devenir de plus en plus fréquentes, nécessitant à chaque fois que l'un des cantonniers cesse son travail au service de l'ensemble des habitants pour satisfaire à la demande d'un particulier. Afin de responsabiliser chacun, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) de demander une contribution de 15€ (quinze euros) pour chaque demande d'ouverture ou de fermeture de la vanne avant compteur.

J – QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire fait part au Conseil de la réunion qui s'est tenue le matin même en sous-préfecture concernant l'assainissement de la cité HLM et le PPRN-MT.

Etaients présents :

- Mr Cousinard, sous-préfet de Clermont,
- Mr Maton, directeur régional du BRGM,
- un représentant de l'ARS,
- Mr Lome pour la DDT,

- Mr Cottel en tant que 1^{er} vice-président de la CCVBN et administrateur de l'agence de l'eau,
- Mme Mainka pour le SPANC,
- Mr Kraskowski pour le CG60,
- Mme la Secrétaire Générale de la sous-préfecture,
- Mr Lalanne de l'Agence de l'eau Nord Artois Picardie.
- Mme Trollé

Monsieur le Maire a exposé les difficultés à faire avancer les dossiers de l'assainissement de la cité HLM et de la mise en place d'un PLU à cause des zones rouges du PPRN-MT : à chaque fois, se pose la nature du sous sol (creux solide ou pas) et de la nécessité absolue de disposer d'une étude géophysique du sous-sol de la commune. Cette notion a été confirmée par l'ensemble des membres présents.

Mr le Sous-Préfet a émis l'idée de demander une révision du PPRN-MT qui peut être demandé au bout de cinq ans (celui d'Esquennoy ayant été approuvé en 2007). Cette révision comporterait une étude géophysique sur l'ensemble du territoire de la commune (ou au moins sur le territoire urbanisé et urbanisable).

2. Les anciens copieurs Toshiba sont toujours en place. En effet le tarif d'enlèvement par l'entreprise agréée par l'organisme de leasing propriétaire est supérieur à la valeur résiduelle du leasing. La mairie rachète donc ces copieurs et souhaite les revendre à modique prix.
3. Les forains qui étaient venus l'an dernier proposent de revenir cette année pendant les vacances de Pâques (26-27-28/4). Par ailleurs deux des trois forains pourraient être disponibles la semaine précédant le 14 juillet (8/7 au 15/7). Des tickets manèges seront distribués aux enfants nés après le 31/12/1999 en 2 fois (avril et juillet) plutôt que des tickets cinéma ou piscine que l'on donnait auparavant au moment de l'arbre de Noël.
4. Les scolaires sont de plus en plus nombreux à solliciter la mairie pour des stage, parfois plusieurs fois dans le cursus de la scolarité. Monsieur le Maire énonce les règles qu'il applique en la matière : accueil des enfants de la commune et dans la limite d'un seul stage par enfant.
5. L'arbre de Noël de la commune aura lieu le 14 décembre. Les enfants nés entre le 31/12/2001 et le 14/12/2013 auront un jouet ou un chèque cadhoc (entrées piscines ou cinéma remplacées par des tickets manèges en avril et juillet).
6. Les Sapeurs-Pompiers pourraient organiser une brocante le deuxième dimanche de septembre
7. Demande d'ouverture et de chauffage de la salle des sports le lundi matin pour l'association Topgym.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10

~~~~~